



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
Le **VINGT FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 février 2025**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé** : Bernard CHAVEROT.

**Secrétaire de séance** : Bernard BOUCHET.

2025-10

**Acquisition des parcelles cadastrées AN n°60, 61 et 62.**

**Monsieur le Maire informe** le Conseil municipal de la possibilité pour la commune de Montrottier d'acquérir les parcelles suivantes :

- La parcelle cadastrée AN n°60 (contenance : 700 m<sup>2</sup>),
- La parcelle cadastrée AN n°61 (contenance : 372 m<sup>2</sup>),
- La parcelle cadastrée AN n°62 (contenance : 1 080 m<sup>2</sup>),

Soit une surface totale de 2 152 m<sup>2</sup>.

Ces acquisitions permettront de régulariser une situation ancienne d'une part et d'offrir un espace de stockage à la collectivité d'autre part.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant total de ces acquisitions à 2 000 € (deux mille euros).

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées AN n°60, 61 et 62,
- **FIXE** le prix d'achat pour l'ensemble des trois parcelles à la somme de 2 000 € (deux mille euros),
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune de Montrottier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tout avant-contrat et à l'acte d'achat, et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier en l'Office notarial de Me Guillaume ABELLARD, notaire à SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET (Rhône),
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard Bouchet", is written below the name.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :